



Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS en 1998; rapport du Commissaire aux Comptes; rapport du vérificateur intérieur des comptes

Premier rapport du Comité de l'Administration,
du Budget et des Finances du Conseil exécutif à la
Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

1. La onzième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances (ABFC) s'est tenue à Genève le 14 mai 1999 sous la présidence de M. H. Voigtländer (Allemagne).

RAPPORT FINANCIER INTERIMAIRE NON VERIFIE SUR LES COMPTES DE L'OMS POUR 1998

2. Le Comité a noté ce qui suit :

- C le rapport financier intérimaire et son annexe¹ portent sur la mise en oeuvre de la première année du budget programme pour 1998-1999;
- C le Secrétariat est en train de réexaminer le mode de présentation des états financiers, y compris l'annexe, pour qu'à l'avenir, tout en continuant à respecter les normes comptables du système des Nations Unies, ces états donnent un aperçu plus clair des résultats financiers de l'OMS. De plus, le Comité a proposé qu'un résumé d'orientation soit préparé à l'avenir pour renseigner les Membres et les donateurs de façon plus pratique;
- C depuis le 31 décembre 1998, tous les emprunts internes ont été entièrement remboursés et le fonds de roulement, qui s'établissait à US \$31 millions et a été intégralement utilisé au 31 décembre 1998, se trouvait toujours dans la même situation au 30 avril 1999. Le Comité s'est inquiété de la situation du fonds de roulement et a noté que sa reconstitution dépendait du règlement par certains Membres de leurs arriérés de contributions. Le Comité a noté que le Secrétariat s'employait à mettre au point un système d'incitation révisé pour encourager davantage de Membres à verser leurs contributions à temps et à régler les arriérés qui s'accumulent;

¹ Documents A52/13 et Add.1.

- C le compte spécial de frais généraux est crédité de redevances (généralement 13%) prélevées sur les contributions volontaires, ce qui permet à l'OMS de faire face aux dépenses administratives entraînées par la gestion de ces fonds. Les dépenses d'appui aux programmes sont réparties entre les bureaux régionaux et le Siège en fonction du lieu où les programmes sont financés. Le Secrétariat examinera la question des dépenses d'appui aux programmes dans le courant de 1999 pour veiller à ce que la démarche soit efficace, transparente et juste et qu'elle soit adaptée aux nouvelles dispositions organiques et administratives;
- C le budget ordinaire accusait au 31 décembre 1998 un solde négatif de US \$240 millions. Le Comité a toutefois noté que, comme il est possible de prévoir durant un exercice une grande partie des coûts tels que traitements et autres dépenses afférentes au personnel et pour respecter les normes comptables du système des Nations Unies, les dépenses relatives à ces postes budgétaires sont engagées la première année de l'exercice pour l'intégralité des 24 mois. Ce chiffre de US \$240 millions comprend US \$171 millions de coûts afférents aux traitements du personnel pour 1999 : le solde de US \$69 millions correspond à d'autres décalages dans le temps entre l'établissement des dépenses compte tenu du budget approuvé pour l'exercice et la réception des contributions des Membres en 1998 et 1999. Le Comité a d'autre part noté que US \$92 millions de contributions pour 1998 restaient impayés;
- C le total des dépôts et titres s'élève à US \$802 millions et une partie importante de ces fonds est constituée par le fonds de l'assurance-maladie du personnel, le compte pour les paiements de fin de contrat, les fonds bénévoles et les fonds fiduciaires, ce qui permet au mécanisme d'emprunts internes de fonctionner.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

3. Le rapport du Commissaire aux Comptes¹ a été présenté par M. Shauket Fakie, Contrôleur général adjoint de la République d'Afrique du Sud.

4. Dans son exposé, M. Fakie a particulièrement souligné la décision prise par le Conseil exécutif en janvier 1999 de créer une Commission de Vérification des Comptes.² Il est intéressant de noter que l'OMS est la première institution spécialisée du système des Nations Unies à créer une instance de ce type & initiative conforme aux meilleures pratiques internationales des grands groupes industriels et des administrations nationales. Indépendamment de la création de cette Commission par le Conseil exécutif, le Directeur général a également créé, à la demande du Commissaire aux Comptes, un Comité directeur de la Vérification des Comptes afin de renforcer la coopération et l'interface entre le Commissaire aux Comptes et le Secrétariat.

5. En ce qui concerne la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du programme, le Commissaire aux Comptes a repéré d'importants domaines où des améliorations pourraient être apportées. Les lacunes à cet égard ont vite été relevées par la nouvelle administration, et les mesures correctrices depuis la fin de 1998 ont été précisées. A titre prioritaire, on est en train d'élaborer, en vue de les soumettre pour examen au Cabinet en juillet 1999, des règles et procédures administratives types pour la mise en oeuvre des programmes, notamment le suivi par le biais du système mondial OMS d'information pour la gestion. Ces règles administratives supposent notamment que les déclarations d'intention dans le budget programme stratégique soient liées à des plans d'action annuels.

¹ Document A52/14.

² Résolution EB103.R8.

6. Faute de règles convenues sur la marche à suivre, il n'a pas été possible d'appliquer un système unifié d'évaluation, que l'on est actuellement en train de mettre au point. Ce système comprendra l'institutionnalisation des évaluations extérieures des activités au titre du budget ordinaire de l'OMS sous la conduite du Conseil exécutif, ainsi que des examens extérieurs des vastes programmes de l'Organisation financés par des contributions volontaires. Des mécanismes permettant des évaluations internes indépendantes seront également prévus. Le cadre complet dans lequel s'inscriront à l'avenir ces évaluations internes et externes sera soumis au Cabinet au début de l'automne pour pouvoir être pleinement appliqué dès le début de l'an 2000.

7. En réponse à une question, le Commissaire aux Comptes a confirmé que la clarté et la transparence des rapports financiers demeuraient une priorité essentielle dans son programme de travail.

8. En ce qui concerne les opérations budgétaires, financières et connexes, l'examen du Commissaire aux Comptes a révélé que si, dans l'ensemble, les comptes étaient fiables et bien tenus, les contrôles pourraient être renforcés dans certains domaines tels que l'uniformité dans les systèmes de comptabilité et d'enregistrement au niveau des détenteurs d'avances, la cohérence de la méthode d'évaluation du matériel durable et le système de suivi des bourses d'études.

9. Le Comité a pris acte du rapport du Commissaire aux Comptes et de ses observations.

RAPPORT DU VERIFICATEUR INTERIEUR DES COMPTES

10. Dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes,¹ il est fait référence à la nouvelle structure par Groupe mise en oeuvre au Siège. Le vérificateur intérieur des comptes a confirmé son intention d'évaluer l'efficacité des Unités d'appui administratif en fonction de critères et de jalons établis à l'avance, en vue de rédiger un rapport indépendant sur la question à l'intention du Conseil exécutif de janvier 2000. Parallèlement, le service de la vérification intérieure des comptes aidera également les Groupes à établir des structures efficaces de contrôle interne.

11. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les effets des perturbations qu'a connues le Bureau régional de l'Afrique, suite à son évacuation de Brazzaville au milieu de 1997. Le vérificateur intérieur des comptes a expliqué que les observations figurant dans son rapport se rapportaient à la situation de l'année précédente et que, depuis, des progrès importants avaient été faits. Des contrôles financiers en bonne et due forme dans tous les bureaux régionaux sont le principal souci du Bureau de la vérification intérieure des comptes. A cet égard, il faut se féliciter du fait que le poste depuis longtemps vacant de Directeur de l'Administration et des Finances au Bureau régional de l'Afrique ait été pourvu. Une nouvelle vérification des comptes est actuellement en cours au Bureau régional et, d'après les premières constatations, les difficultés pourraient être résolues d'ici la fin de l'année.

12. Rappelant que son mandat consiste à "aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités concernant l'administration, le budget et les finances", le Comité a demandé instamment que la situation continue d'être suivie de près.

¹ Document A52/15.

RECOMMANDATION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

13. Le Comité, après avoir examiné le rapport financier intérimaire pour le compte du Conseil exécutif et ayant tenu dûment compte du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport du vérificateur intérieur des comptes, recommande à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport financier intérimaire non vérifié pour la première année de l'exercice 1998-1999;¹

Ayant pris acte du rapport du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif;

ACCEPTTE le rapport financier intérimaire non vérifié du Directeur général pour l'année 1998.

= = =

¹ Documents A52/13 et Add.1 (voir également les documents A52/14 et A52/15).